

**ARRETE MODIFICATIF N° 2015-272-0002 A L'ARRETE PREFECTORAL
FEADER ET DE L'ETAT (MAAF) N° 2014255-0002/DAAF DU
12/09/2014 PORTANT MODIFICATION DES POSTES DE DEPENSES POUR
L'AIDE A L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DURABLE DE LA FORET
GUYANAISE DANS LE CADRE DU PDRG
MESURE 227 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA GUYANE
AXE 2 «AUGMENTATION DE L'ESPACE»**

N° de dossier OSIRIS : 2|2|7| 1|4| D| 9|7|3| 0|0|0|0|1|1|
N° mesure Année de création Zone géographique Code géographique N° automatique incrémenté

Nom du bénéficiaire : ONF – Office National des Forêts

Libellé de l'opération : acquisition et mise en œuvre d'une couverture Lidar dédiée à la gestion forestière

Service instructeur : service économie agricole et forestière – Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane

VU l'arrêté préfectoral n° 2014255-0002/DAAF du 12/09/2014 ;

VU l'arrêté modificatif n° 2014332-0015/DAAF du 28/11/2014 ;

VU la demande de l'ONF – Office National des Forêts en date du 23/09/2015.

Arrête :

ARTICLE 1 :

La répartition des postes de dépenses figurant à l'article 3 de l'arrêté modificatif n° 2014332-0015/DAAF du 28/11/2014 est modifiée conformément aux tableaux ci-après b) :

A) Répartition des postes de dépenses initiale validé en consultation écrite du 29/10/2014 :

a) investissements matériels

Nature de l'investissement	Dépense prévisionnelle	Montant retenu
Réalisation du vol Lidar (Altoa)	77 150,00	77 150,00
définition de la zone à couvrir - préparation des spécifications techniques - validation des données (y compris achat d'une station SIG) - réalisation d'une couche courbes de niveau haute résolution -réalisation carte haute résolution des hauteurs de peuplements - production et diffusion gratuites des données en formats adaptés aux utilisateurs (exploitants, équipes de désignation) - mise en ligne sur Géoguyane - fournitures d'images aériennes hyperspectrales - réalisation du vol	36 320,00	36 320,00
total des dépenses prévues	113 470,00	113 470,00

b) Investissements immatériels

Tâche	Nature de l'intervention prévue	ingénieur/ CAT	Technicien	VSC	Montant prévisionnel
Expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la zone à couvrir, - préparation des spécifications techniques - validation des données (y compris achat d'une station SIG) - réalisation d'une couche courbes de niveau haute résolution - réalisation carte haute résolution des hauteurs de peuplements - production et diffusion gratuites des données en formats adaptés aux utilisateurs (exploitants, équipes de désignation) - mise en ligne sur Géoguyane 	12	18	18	16 596,00
total des dépenses prévues					16 596,00

Montant total des dépenses prévues (a) + (b) = **130 066,00 €.**

Assiette éligible retenue : 130 000,00 €.

Une différence de 20 % est autorisée entre la proportion que représente un poste de dépense dans l'assiette retenue au stade de l'engagement juridique et celle que représente ce même poste au stade de l'assiette retenue pour la dernière demande de paiement.

Au-delà de 20%, le service instructeur appréciera si les dépenses réalisées peuvent faire l'objet d'un paiement, sur la base de la justification apportée par le MO quant à la modification de l'équilibre général de l'opération.

B) Nouvelle Répartition des postes de dépenses :

a) investissements matériels

Nature de l'investissement	Dépense prévisionnelle	Montant retenu
Réalisation du vol Lidar (Altoa)	77 150,00	77 150,00
<ul style="list-style-type: none"> - définition de la zone à couvrir - préparation des spécifications techniques - validation des données (y compris achat d'une station SIG) - réalisation d'une couche courbes de niveau haute résolution - réalisation carte haute résolution des hauteurs de peuplements - production et diffusion gratuites des données en formats adaptés aux utilisateurs (exploitants, équipes de désignation) - mise en ligne sur Géoguyane - fournitures d'images aériennes multispectrale - réalisation du vol 	36 320,00	36 320,00
total des dépenses prévues	113 470,00	113 470,00

b) Investissements immatériels

Tâche	Nature de l'intervention prévue	ingénieur/ CAT	Technicien	VSC	Montant prévisionnel
Expertise	- Définition de la zone à couvrir, - préparation des spécifications techniques - validation des données (y compris achat d'une station SIG) - réalisation d'une couche courbes de niveau haute résolution - réalisation carte haute résolution des hauteurs de peuplements - production et diffusion gratuites des données en formats adaptés aux utilisateurs (exploitants, équipes de désignation) - mise en ligne sur Géoguyane	12	18	18	16 596,00
total des dépenses prévues					16 596,00

Montant total des dépenses prévues (a) + (b) = **130 066,00 €**.
Assiette éligible retenue : 130 000,00 €.

Une différence de 20 % est autorisée entre la proportion que représente un poste de dépense dans l'assiette retenue au stade de l'engagement juridique et celle que représente ce même poste au stade de l'assiette retenue pour la dernière demande de paiement.

Au-delà de 20%, le service instructeur appréciera si les dépenses réalisées peuvent faire l'objet d'un paiement, sur la base de la justification apportée par le MO quant à la modification de l'équilibre général de l'opération.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral initial demeurent inchangés.

ARTICLE 3 :

Les pièces constitutives du présent arrêté modificatif sont :

- l'arrêté modificatif lui-même ;
- la demande du bénéficiaire ;
- l'arrêté préfectoral initial.

Fait à Cayenne, le 25 SEP. 2015

Le Préfet de la Région Guyane et par délégation,
 Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Cachet :


 Xavier VANT

